

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6179
10 février 1965
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 9 FEVRIER 1965 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

J'ai l'honneur de me référer à la lettre en date du 2 février 1965 qui vous a été adressée par le représentant permanent par intérim de la Thaïlande (S/6171).

Pour justifier la violation du territoire khmer commise le 13 janvier 1965 par des éléments de la police thaïlandaise, violation suivie de l'enlèvement de cinq ressortissants cambodgiens (S/6165), le Gouvernement thaïlandais a inventé de toutes pièces une version aussi fausse que fantaisiste. Cet incident que les autorités thaïlandaises qualifient de "peu important" n'est pas isolé; il s'inscrit dans une série de violations du territoire national et d'arrestations arbitraires des habitants. De tels actes, répétés, créent à la frontière khméro-thaïlandaise une situation qui menace la paix et la sécurité de la région.

En déniaut au Conseil de sécurité le droit d'être informé de cette situation, la Thaïlande voudrait pouvoir poursuivre impunément et à loisir ses agissements répréhensibles et souvent criminels à l'encontre du Cambodge. S'il y a donc procédé odieux, c'est bien celui auquel ne cesse de recourir la Thaïlande pour tromper l'opinion internationale en se faisant passer pour victime alors qu'elle est la coupable.

L'odieux dépasse alors les bornes lorsque, non contentes de travestir la vérité, les autorités thaïlandaises se livrent à des spéculations injurieuses vis-à-vis d'un chef de l'Etat, et ce, dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité.

Ce faisant, la Thaïlande manifeste un manque de la plus élémentaire courtoisie internationale et un mépris le plus complet de la dignité de l'organe principal des Nations Unies.

Les versions inventées pour les besoins de la cause et assorties de propos insultants sont bien dans la ligne de conduite des dirigeants thaïlandais qui excellent dans l'art de renverser les rôles.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) Huot SAMBATH

